

PROCES-VERBAL
du 29 mai 2007

TABLE DES MATIERES

Ephéméride.....	2
Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2007.....	6

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 – CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) ET CENTRES DE VACANCES (CV) – Contrat de partenariat à conclure avec un prestataire de service – Autorisation donnée au Maire de souscrire le marché correspondant.....	6
PRESENTATION Mme VANDEWIELE.....	7
Débat.....	9
Pour : 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.....	16
Abstentions : MM. DECEUNINCK et M. DIZY.....	16
1.02 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Frais de scolarité – Année 2006/2007.	16
PRESENTATION M. DESMET.....	17
<i>Unanimité</i>	17

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 – ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - Projet d'aire d'accueil intercommunale - Proposition complémentaire.....	17
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	19
Débat.....	20
<i>Unanimité</i>	22
2.02 – MODIFICATION DE RESEAUX – Travaux rue Henri-Barbusse – Convention de participation avec France Télécom	22
PRESENTATION M. FLAHOUE.....	23
<i>Unanimité</i>	23
2.03– COMPLEXE SPORTIF JOËL-BATS –Requalification de l'aire de football Michel-Soën – Lot n° 1 attribué à l'entreprise ISS – Avenant n° 2.....	23
PRESENTATION M. MATHON.....	24
Débat.....	25
<i>Unanimité</i>	26

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Bienvenue à tous, à la presse, au public, aux collègues élus.

Nous démarrons par l'éphéméride que nous avons pris l'habitude de présenter en début de séance.

- Le 26 avril

Nous posons la première pierre du futur lotissement Saint-Roch : 59 logements y seront construits par l'opérateur Marignan dont 18 en locatif aidé qui seront gérés par Habitat du Nord. Cette première pierre est en fait le coup d'envoi de la restructuration du quartier du Blanc-Four que nous aimons tous, dont le projet nous sera présenté fin juin.

- Le 29 avril

C'était la traditionnelle cérémonie en hommage aux déportés, que présidait M. BEAUVENTRE puisque nous étions, de notre côté, à Todmorden en Angleterre.

- Le 1^{er} mai

Au cours de la cérémonie de remise des médailles, 70 Roncquois ont été mis à l'honneur dans une salle Catry comble.

C'était aussi la remise du brin de muguet suivie du concert donné par la Philharmonie à la maison de retraite ; un rendez-vous toujours très sympathique qui permet de rendre visite aux 76 résidents roncquois de la Colombe.

- Le 8 mai

Anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 avec une assistance nombreuse.

- Le 11 mai

Ce fut l'occasion de la remise des médailles et d'un certain nombre de départs en retraite :

2 médailles d'argent - 3 médailles de vermeil - 2 médailles d'or

et de saluer l'excellence de nos collaborateurs qui travaillent vraiment au service de notre collectivité territoriale, au service de notre territoire mais surtout au service de la communauté d'habitants qui vivent sur ce territoire.

A cette date encore et toujours dans la même soirée, nous avons participé au vernissage de l'exposition du Lion's club de la Vallée de la Lys : 13 artistes exposaient leurs toiles sur le thème : noir et blanc, pour venir en aide aux enfants atteints d'une malformation cutanée, susceptible de dégénérer en cancer.

- Le 13 mai

C'était le traditionnel marché aux puces, organisé par les deux associations (Groupe d'animation du Blanc-Four et Comité des allumoirs de Roncq centre) qui fut, comme toujours, une véritable réussite. Comme le temps était assez bon, ce sont des milliers de personnes qui y sont passées, en quête de la bonne affaire sur ce chemin de plus de 2 km.

C'était remarquable ; il faut le dire. Ce rendez-vous fait partie des marchés aux puces les plus importants d'Europe.

- Le 16 mai

Je vous en reparlerai plus amplement, Mesdames et Messieurs les élus, au cours du Conseil municipal de juillet ; le sénateur, M. TURCK, nous a présenté les défibrillateurs automatiques et la presse locale (Voix du Nord, Nord Eclair) s'en est fait le relais ; le journal l'EnVie de Roncq le reprendra dans l'un de ses chapitres.

Ces défibrillateurs cardiaques permettent, en cas de besoin, de sauver des vies ; ils sont totalement automatiques, conçus de telle manière qu'un pré-diagnostic est établi par le petit ordinateur (que vous voyez dans les mains de M. MATHON) qui déclenche, ou non, l'arc électrique qui permettra de ranimer la personne en détresse.

Naturellement, la présence de cet appareil ne nous exonère pas de pratiquer les gestes qui sauvent, gestes très simples, en poursuivant le massage cardiaque. Pour autant, ces défibrillateurs sont très utiles et les sénateurs TURCK et MARESCAUX se proposent de nous offrir leur réserve parlementaire, à hauteur de 50 %, sur l'achat de ces appareils. En juillet prochain, j'aurai donc l'occasion de vous soumettre une délibération vous demandant de m'autoriser à requérir cette subvention parlementaire sénatoriale.

- Les 26 et 27 mai

Le fameux challenge Raid Intercommunal s'est vraiment très bien déroulé : 500 jeunes de 8 à 25 ans sur les 25 sites de l'intercommunalité dont 173 Roncquois y ont participé.

Je tiens à vraiment féliciter tous les bénévoles parce que c'est une belle fête, non seulement grâce à la cohésion et à l'esprit d'équipe dans tous les groupes constitués autour des

parrains et marraines... c'est vraiment prendre sur soi, repousser ses limites, avec un adulte et autour d'un projet d'équipe structuré... mais également grâce au bénévolat qui se met en place tout autour, qui mérite d'être salué.

C'est aussi l'intercommunalité et c'est ainsi que des jeunes roncuquois découvrent Linselles, Bousbecque ; il en est de même pour les jeunes bousbecquois et linsellois qui expérimentent nos sites avec beaucoup de bonheur.

De nouvelles activités ont été ajoutées, notamment celles projetées sur l'écran :

les aéroglisseurs à l'espace jeunes,

un attelage trek à Linselles,

une fronde grandeur nature....

Ce sont des animations très bien mises en œuvre. Et je tire à nouveau un grand coup de chapeau à tous ceux qui ont œuvré autour de ce challenge ; j'y associe tous nos personnels municipaux qui, au-delà des bénévoles, ont été mobilisés, notamment à la piscine où il y avait besoin de personnels compétents et professionnels.

C'était vraiment une belle fête du sport !

- Le 29 mai

Aujourd'hui et depuis 10 h, c'est la mise sous pli pour les prochaines élections. Tout le personnel communal volontaire a été réquisitionné ainsi que quelques élus et je tiens à saluer Michel MATHON, qui n'a pas arrêté une minute depuis ce matin, tout comme Rodrigue d'ailleurs puisque c'est sa délégation. Et d'autres élus sont venus renforcer les équipes. C'est un travail gigantesque : de mémoire, 12 candidats... vous pouvez imaginer le nombre de documents à manipuler, épais pour certains. Le travail n'est pas facile et devrait se poursuivre jusqu'à 22 h ce soir.

Cette information pour que vous preniez conscience que la démocratie est vécue par tout le monde, y compris par ceux qui manipulent en amont tous les documents pour permettre à ce que chacun les reçoive dans sa boîte aux lettres le jour J.

J'estime que c'est important à signaler ; on ne sait pas toujours toute l'organisation nécessaire en amont.

Soyez salués et félicités, Mesdames, Messieurs, pour votre participation.

C'est aussi la journée des « Immeubles en fête », bonne occasion de sortir de soi, d'aller à la rencontre des autres. Cette initiative a plus ou moins de succès. Au Blanc-Four, il n'y avait malheureusement pas grand monde, sur Calmette. C'est un peu dommage pour les organisateurs. Par contre, de beaux succès à Clairière ou dans les quartiers des Chats-Huants ou encore à la Villa Saint-Piat.

M. BEAUVENTRE n'est pas parmi nous ce soir ; c'est lui qui organise cette petite cérémonie à la Villa Saint-Piat à laquelle participent pas mal de ses voisins, y compris ceux de la rue du Docteur-Galissot.

C'est vraiment un moment sympathique, qui n'est pas toujours facile à gérer. En discutant avec Mme CALLEWAERT, nous nous disions que l'engouement était un peu retombé après quelques années mais, sous la pression médiatique, la communication nationale fait que certains ont envie de reprendre le flambeau et c'est très bien ainsi. Je tenais à saluer tous ceux qui ont œuvré dans les quartiers pour que des gens se rencontrent, échangent, apprennent à se connaître... ce genre de petite fête est de loin préférable à l'obligation de gérer des réunions de quartier, un peu houleuses, un peu difficiles, souvent à cause de l'incompréhension que l'on peut avoir l'un de l'autre, ou de la mauvaise perception que l'on peut avoir les uns des autres.

Après cette entrée en matière, nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour. Je vous informe avoir mis de côté l'étude du FDAN pour la reporter au mois de juillet puisque nous étions pris, les uns et les autres, par « les immeubles en fête ». Nous aurons ainsi plus de temps à y consacrer, d'autant qu'elle n'a aucun caractère d'urgence.

Monsieur DESMET, je vous remercie de procéder à l'appel.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 29 MAI 2007: 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Joëlle DECLERCQ - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration Rodrigue DESMET
 Réjane CASTEL, procuration Annick CASTELEIN
 Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET
 Jérémy KROCK, procuration Laurent WINDELS
 Bruno COSYN, procuration Chantal NYS

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Nous allons passer à l'**approbation du procès-verbal du 10 avril 2007.**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) ET CENTRES DE VACANCES (CV) - Contrat de partenariat à conclure avec un prestataire de service - Autorisation donnée au Maire de souscrire le marché correspondant.

Nous avons engagé une réflexion voilà plusieurs mois, relativement à l'organisation de nos centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et centres de vacances (CV). Au terme de celle-ci, il nous est apparu intéressant d'explorer la formule d'un partenariat avec un organisme spécialisé dans ce type d'activités dès l'instant où elle est susceptible d'apporter une valeur ajoutée en terme de dynamique et de projet pédagogique, dans le respect de l'animation volontaire et de l'éducation populaire.

Nous avons par ailleurs pris la précaution de garantir la liberté de choix de l'organisme de formation (BAFA et BAFD) des personnels appelés à devenir animateurs ou directeurs, de nombreux organismes ou associations pouvant proposer les stages correspondants.

Pour ce qui est des personnels, nous avons voulu sauvegarder leurs engagements passés en leur accordant une priorité de recrutement et en leur garantissant un régime d'indemnisation comparable à nos pratiques municipales.

Sur la base d'un « cahier des charges » cadre, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 6 décembre 2006 et a fixé la date limite de réception des candidatures au 6 janvier 2007 et ce, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics (procédure spécifique à certains marchés publics de prestation de service).

Après sélection des candidatures, envoi des offres par les candidats retenus, nous avons entrepris de nombreux échanges et discussions avec divers prestataires susceptibles de répondre à notre cahier des charges, chacun avec ses spécificités, ses atouts ou faiblesses.

Ces échanges nous ont permis de progresser dans la construction du contrat recherché mais aussi dans l'esprit d'un véritable partenariat porteur d'inventivité, d'imagination donnant un souffle nouveau à nos pratiques.

Après un premier examen de la genèse et de la chronologie de ce dossier par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 3 mai 2007, celle-ci a eu à connaître du rapport circonstancié portant conclusion de ce cheminement partenarial lors de sa séance en date du 24 mai 2007.

Après examen attentif de ce rapport et des propositions formulées et au regard de la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa dernière réunion susvisée, il en ressort la pertinence de conclure un partenariat pluriannuel avec la Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Nord (FLASEN) ayant son siège à Lille.

Le contrat correspondant comporte les caractéristiques essentielles ci-après :

- *périodicité : 2007 (période ferme), 2008 et 2009 (périodes conditionnelles)*
- *capacité d'accueil : 25 600 journées/enfant (année pleine)*
- *conditions tarifaires * :*
 - o ***centres de loisirs sans hébergement (CLSH)***
 - *part variable - 15,01 €/jour/enfant*
 - *part forfaitaire - 72 450 € en année pleine*
 - o ***centres de vacances avec hébergement (colonies ...)***
 - *part variable - 750 €/séjour/enfant*

** Révision tarifaire annuelle par référence à l'indice trimestriel des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés - activités associatives.*

Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché de prestation de service correspondant.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 22 mai 2007

M. LE MAIRE –

Sans attendre, je passe la parole à Madame VANDEWIELE pour la première délibération qui vous est soumise ce soir.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

La présente délibération concerne le partenariat envisagé à propos de l'organisation et de la gestion de nos centres de loisirs, avec et sans hébergement, et ce avec un organisme spécialisé dans ce type d'activité. Il nous est en effet apparu que seul le recours à un mouvement pédagogique était susceptible d'apporter une dynamique nouvelle et une remise en question continue de nos pratiques pédagogiques et des valeurs éducatives que nous entendons développer auprès des enfants et des adolescents.

Nous avons donc établi un cahier des charges qui a été discuté, précisé et affiné, tant au plan pédagogique qu'au plan structurel et financier, au fil des réunions que nous avons eues avec les différents candidats.

Concernant la formation initiale et réglementaire, nous avons souhaité laisser à chaque animateur et à chaque directeur la liberté de se retourner vers l'organisme de formation de son choix.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rémunération des personnels, l'organisme retenu aura à les rémunérer sur un régime d'indemnisation qui se situe dans les champs de nos pratiques antérieures.

L'organisme retenu aura à assurer une formation continue de nos équipes d'encadrement, condition indispensable à un progrès durable et à un renforcement des compétences.

La réflexion a également porté sur l'opportunité du mode de paiement à retenir, compte tenu de l'incertitude des taux de fréquentation au sein de nos CLSH. En effet, si nous pouvons estimer à un maximum de 25.600 journées/enfant nos besoins annuels, en relation avec la capacité d'accueil de nos sites, nous sommes dans l'incapacité, d'une année sur l'autre, de fixer le nombre exact ou minimal d'enfants. En conséquence, les bases du contrat retiennent deux parts dans le chapitre traitant des conditions tarifaires :

- une part comportant les charges fixes : frais de secrétariat, mise à disposition d'un coordinateur à plein temps durant les périodes de vacances, frais liés à la formation continue des personnels, frais d'équipement et ce pour un montant de 72.450 € pour une année pleine ;
- une part variable à la journée/enfant pour un montant de 15,01 €.

Lors de sa réunion du jeudi 24 mai, la Commission d'appel d'offres a estimé que la Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord (FLASEN), affiliée à la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, apparaissait comme l'organisme le plus à même de répondre à nos attentes et à nos exigences, afin de nous apporter cette valeur ajoutée que constitue un mouvement pédagogique porté par des militants de l'animation volontaire et l'éducation populaire.

Concernant les centres de vacances, le tarif en est fixé à 750 € toutes charges comprises.

Le contrat est envisagé pour 2007 et reconductible sous conditions en 2008 et 2009. Une révision tarifaire annuelle a été prévue en cas de reconduction du contrat.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché de prestation de service correspondant. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame VANDEWIELE.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DECEUNINCK, vous avez la parole.

M. DECEUNINCK –

J'interviens en effet par rapport à l'historique des relations entre la FLASEN et la ville de Roncq. Je ne sais pas si la situation de cet organisme a changé par rapport au contact que nous avons entre 1983 et 1989, il était très conflictuel. A l'époque, la FLASEN était prestataire de la ville sur des contrats souscrits par la municipalité précédente.

Ce rappel de l'histoire justifiera ma position personnelle, ce soir, sur une abstention par rapport à cette délibération, dans la mesure où le projet offert par la FLASEN ne correspondait pas du tout aux objectifs de la municipalité de l'époque.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je vous en prie.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion de cette délibération, je voudrais relayer l'inquiétude de notre groupe par rapport à ce que nous avons remarqué depuis un certain nombre de mois et que l'on pourrait qualifier de démantèlement du service jeunesse. Nous considérons en effet que la mission du service jeunesse ne porte pas uniquement sur les centres de vacances, CLSH ou centres de vacances ; sa mission doit perdurer tout au long de l'année. Pour une ville de notre importance, affecter un certain nombre de fonctionnaires exclusivement à un service jeunesse ne serait pas un luxe, notamment au regard des jeunes un peu désœuvrés. Sans doute dans ce domaine, y a-t-il moyen de faire davantage d'efforts au niveau de notre commune ?

Autre sujet – par rapport à cette délibération, on pouvait craindre une externalisation de certains services municipaux. Vous connaissez notre position par rapport à ce thème ; nous

sommes très attachés au fonctionnement municipal de certains services, particulièrement ceux en direction de la population.

Nous avons eu l'occasion de discuter et d'échanger ; vous savez donc que nous sommes très attentifs aux projets éventuels concernant la restauration scolaire ou en direction des personnes âgées.

Je dois toutefois dire que cette délibération amène des éléments positifs qui contrebalancent très fermement et très fortement les points négatifs. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Mme VANDEWIELE, Adjointe chargée de la jeunesse, et M. VANOVERMEIRE, chargé de ce dossier : au niveau des employés municipaux, la ville n'avait sans doute pas les compétences suffisantes pour donner une dimension à la fois pédagogique et éducative aux centres de vacances et, dans ce domaine, je pense que faire appel à une fédération dont c'est le métier est une position habile.

Suite à ce constat, je me porte en faux par rapport aux propos de mon collègue, Etienne DECEUNINCK. Pour ne parler que de la FLASEN, je pense que cet organisme donnera satisfaction sur le plan pédagogique et éducatif.

Autre point extrêmement positif que je tiens à souligner – le fait que vous laisserez la liberté aux animateurs de choisir leur organisme de formation.

Enfin, peut-être une inquiétude sur le régime indemnitaire des animateurs. A un moment donné, d'après les informations que j'avais pu avoir auprès d'un collègue qui siège à la CAO, il semblait que la base de l'indemnisation des animateurs serait beaucoup moins forte. Et vous avez réussi, en négociant avec la FLASEN, à rassurer les animateurs puisque leur niveau de rémunération sera identique à celui des années précédentes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cette délibération en espérant que nous puissions être rassurés sur l'avenir d'un service municipal jeunesse efficient.

M. LE MAIRE –

Merci. Monsieur DEGRAVIER.

M. DEGRAVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement savoir s'il existe des procédures d'évaluation d'un organisme tel que la FLASEN et si le conseil municipal en sera informé.

M. LE MAIRE –

Je vais répondre point par point sur ces différentes dimensions très importantes car elles touchent au cœur même d'un débat relatif à l'avenir de la fonction publique et au rôle que doit avoir la fonction publique territoriale au sein d'une communauté d'habitants comme la nôtre.

1^{er} élément – l'externalisation, ce n'est pas un « gros mot » aujourd'hui.

Ce n'est pas non plus antinomique de service public. Au contraire, le service public, c'est le chapeau, c'est la finalité suprême : nous sommes au service de nos concitoyens.

Comment y arrive-t-on ?

En mobilisant des ressources financières. A travers le budget présenté par Jean-François TAILLEZ, nous avons vu à quel point nous étions soucieux de dégager cette fameuse vertu qui nous permet de réinvestir 2 M€ tous les ans en autofinancement, de ne pas augmenter les impôts de nos concitoyens qui, pour la classe moyenne (il faut bien le dire, qui est la grande majorité) sont pressurés par différentes institutions, différentes collectivités.

Il nous faut donc maintenir une pression mesurée et maîtrisée mais, en même temps, répondre aux besoins de nos concitoyens, ces besoins étant en constante évolution.

Roncq d'il y a 20 ans n'est plus Roncq d'aujourd'hui.

Roncq d'aujourd'hui ne sera sans doute pas Roncq de 2030.

Il faut donc avoir en tête l'idée d'une souplesse dans la mobilisation des moyens humains qui peut se faire de plusieurs façons :

- soit de manière interne, en estimant que les choix politiques que nous avons décidés, correspondent au véritable cœur de métier de nos collaborateurs ;
- soit passer au privé, comme vous l'avez dit très judicieusement concernant l'état de notre service jeunesse au moment où nous l'avons pris pour le mobiliser sur cette réponse à apporter en politique de loisirs : demander au privé de faire mieux que nous ou, justement, de nous permettre de recentrer nos activités de fonctionnaires sur d'autres missions qui sont aujourd'hui des cibles prioritaires pour les Roncquois.

Des choix sont à faire, des décisions sont à prendre.

Nous nous sommes tous émus, à juste titre, lorsque notre service public de restauration municipale était menacé et nous avons tout mis en œuvre, à l'interne, pour obtenir cet agrément qui est une obtention de haute lutte parce que les exigences sont extrêmement fortes, la rigueur règne dans tous les objectifs que nous avons atteints et que nous avons

encore aujourd'hui à atteindre constamment. En outre, il y avait une culture de groupe, une culture d'entreprise qu'il fallait transformer. Ce n'était pas gagné d'avance...

Nombreux ont été ceux qui nous ont dit : *vous ne gagnerez pas, vous serez obligés de passer au privé !*

J'avoue que passer au privé eût été une véritable défaite tant la restauration municipale, confiée à nos propres services, était une priorité.

André VARLET l'a bien reprecisé ce soir ; le service public du loisir jeunes, après diagnostic, après élaboration d'un cahier des charges pour lequel Mme VANDEWIELE a beaucoup travaillé avec Régis VANOVERMEIR, pouvait être confié à des prestataires extérieurs.

Naturellement, Monsieur DEGRAVIER, comme nous le faisons chaque fois, pour toutes les politiques que nous mettons en œuvre, il faut évaluer ; c'est une nécessité. Non pas seulement celles que nous confions à l'extérieur, mais il nous faut également être en capacité d'évaluer nos propres prestations à l'interne.

Evaluer, c'est quoi ?

C'est savoir si les moyens que l'on a mobilisés, ont été efficaces, perspicaces et si les objectifs définis ont été atteints.

Si ce n'est pas le cas, peut-être a-t-on mal défini les objectifs ou peut-être a-t-on mal mobilisé les ressources. Il y a donc des interrogations à avoir.

A propos de l'externalisation, comme une grande majorité autour de la table, nous sommes tous deux des défenseurs du service public ; nous y croyons. Mais nous y croyons d'une manière réaliste, sereine : la fonction publique a un avenir à partir du moment où elle répond véritablement aux priorités que nous lui assignons aujourd'hui. Et vous le savez, la société moderne a des exigences telles, émet des nouveaux besoins en permanence, que nous devons y répondre.

Qui aurait cru, il y a quelques années, que nous aurions créé une brigade d'agents de la voie publique pour la zone bleue, qui est une nécessité... S'il n'y a pas de l'autre côté des « bras armés », nos politiques ne sont pas efficaces.

Mais encore une fois, rien n'est définitivement acquis.

Tout est réversible.

Par l'évaluation que Patrick DEGRAVIER appelait tout à l'heure de ses vœux, nous pouvons tirer un bilan et dresser des perspectives nouvelles. Ce qui est confié au privé aujourd'hui peut revenir demain au public ; il faut l'avoir à l'esprit.

Je tiens quand même à vous donner une photographie très précise de l'externalisation au sein de la maison mairie : 4,65 % de notre budget !

C'est-à-dire une part extrêmement mince, tenue des moyens financiers que nous mobilisons. Aujourd'hui, grâce à la République, pour ne pas dire grâce à Dieu, nous avons encore les moyens d'entretenir une fonction publique qui répond aux besoins mais nous devons réfléchir en permanence à la question suivante : quelle mission publique voulons-nous et pour qui ?

Qui aurait cru, il y a moins d'un an, que nous aurions dû développer (et sans doute renforcer dans les mois qui viennent) le service Urbanisme, à travers l'instruction de permis de construire ?

Cette mission était assurée auparavant par les services de l'Etat.

Aujourd'hui, elle demande une très grande rigueur, une très grande professionnalisation pour répondre au mieux aux demandes des intéressés et faire que le droit des sols soit respecté.

Qui aurait cru, il y a quelques années aussi, que la propreté, ou plutôt l'incivilité aurait nécessité la mobilisation de moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales ?

Et nous ne sommes jamais satisfaits, Monsieur VARLET.

Quand on se promène dans la ville, comme vous et moi, on constate que rien n'est jamais satisfaisant parce que c'est un éternel recommencement.

Pour chacun des besoins émergents, il faut à chaque fois se dire : *le confie-t-on au privé ou le travaille-t-on en interne ?* Avec aussi –il faut bien le dire– une équipe qui a ses limites, qui a ses grandes richesses (on l'a vu) ; elle est capable de se réformer (c'est le cas des cuisines) mais parfois aussi, et vous l'avez dit vous-même, nous sommes face à des équipes pour lesquelles les limites ont été atteintes et qui ne répondent pas véritablement aux besoins déterminants que nous avons pu fixer ou déceler au départ.

Je le répète ; l'externalisation n'est pas un gros mot. C'est aussi une chance quelque part parce qu'elle nous permet de répondre au mieux aux besoins de notre population et j'insiste : elle représente 4,65 % du budget.

Il est évident que je demanderai à Mme VANDEWIELE, après la campagne d'été des loisirs, d'en dresser le bilan complet.

Quant à l'autre point évoqué, parce qu'il m'intéresse et que je voudrais être tout à fait transparent, il s'agit de la politique jeunesse qui n'a rien à voir avec le loisir.

Comme vous, je suis beaucoup sur le terrain, j'écoute beaucoup. Ce n'est pas pour se jeter des lauriers mais, en général, les habitants de Roncq reconnaissent la qualité de vie et la palette de loisirs proposée aux jeunes et aux enfants.

Je rencontre beaucoup de monde dans les quartiers, soit au travers de réunions sur des points particuliers avec Pascal FLAHOU, soit à l'occasion de rencontres, comme ce soir encore. Et je perçois un certain nombre de choses.

Vous avez les jeunes qui fréquentent nos écoles de musique, nos nombreux clubs de sport ou qui, parfois, s'amuse tout seuls et fréquentent la base de bi-cros publique au Bois-Leurent, jouent sur les espaces qui leur sont dédiés à travers les sports city ... beaucoup de jeunes trouvent ainsi un dérivatif à leur besoin de s'exprimer.

Puis vous avez une frange de jeunes que l'on connaît, qui sont désœuvrés mais pour lesquels j'ai envie de dire que, malheureusement, il n'y a aucun traitement et pourtant tout a été fait. Personnellement, je les ai rencontrés dans mon bureau à plusieurs reprises. Bien souvent, ils ont entre 25 et 30 ans et sont en recherche d'un job, mais ne s'en donnent absolument pas les moyens. Il faut bien le constater.

Combien de fois ai-je pu dire : *Maintenant, je vais te prendre par la main et te proposer d'aller à l'armée...* c'était la demande de tel ou tel jeune, et jamais il n'y avait de suite.

Il y a donc jeune et jeune... mais ne faisons pas d'amalgame. Chaque fois, je le répète. Pour autant, il ne faut pas les laisser tomber mais aussi poser un regard lucide sur les moyens qui ont été mobilisés et sur la pertinence, à notre échelon, à développer un certain nombre de politiques plus sociales en quelque sorte.

Ces problèmes-là peuvent aussi être réglés par une intercommunalité qui fasse vraiment preuve d'une volonté d'aboutir concrètement sur des politiques. Ce sera l'un des enjeux que j'essaierai de mettre sur le tapis des prochaines municipales : il faut que nous fassions des propositions plus concrètes sur le plan du traitement intercommunal à des questions qui se posent à l'échelon communal et il faut que les candidats aux élections municipales se positionnent clairement par rapport à une espèce de programme de gouvernance intercommunale à mettre en œuvre dès mars 2008.

Comment faire pour que l'intercommunalité réponde aux besoins qui s'expriment au niveau communal mais qui ne peuvent pas être satisfaits seulement à l'échelon communal ?

Sans doute que cette politique, que vous appelez de vos vœux et je vous rejoins parce qu'il y a un vrai problème... lorsque l'on voit ces jeunes désœuvrés, pour lesquels parfois (il faut le reconnaître) le traitement judiciaire (je dis bien judiciaire) a atteint ses limites, il faut savoir que la commune ne peut répondre à tout mais qu'elle peut aussi tenter de développer un certain nombre de réponses.

Mme VANDEWIELE, au cours des rencontres qu'elle a eues notamment avec l'autre organisme en concurrence et vous étiez tous présents aux commissions d'appel d'offres lorsque vous avez eu connaissance des différentes propositions, a pu relever que la franca avait un objectif plus social, plus éducatif. Je lui ai demandé de me faire des propositions assez rapidement sur cette approche particulière.

Vous y serez naturellement associé, pour savoir que vous êtes très sensible à cette réponse. Pour ma part, je suis aussi très sensible à l'approche intercommunale beaucoup plus concrète (il faut être clair) qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il faut se donner les moyens d'apporter une réponse intercommunale aux problèmes que nous ne savons pas satisfaire aujourd'hui au niveau communal.

Je ne parle pas la langue de bois mais très clairement : il faut apporter une solution parce que, très souvent, les points de non-tranquillité dans les quartiers sont dus à l'oisiveté d'un certain nombre de jeunes.

Toutefois, pouvons-nous encore les qualifier de jeunes quand ils ont 30 ou 35 ans et qu'ils sont toujours sur les espaces verts à créer une espèce de zizanie par leur désœuvrement ?

C'est un vrai débat qui ne porte plus sur la jeunesse proprement dite, mais sur le thème du désœuvrement.

Il arrivera bien un moment où –je l'espère– le gouvernement mettra des dispositifs en place, lorsque ces jeunes refuseront un job qui leur sera proposé. C'est très important aussi que, dans une société, face à ce type d'attitude, les intéressés ne soient pas si facilement assistés... en effet, ce n'est plus du soutien mais bien de l'assistanat... que l'on soit de droite ou de gauche, à pois verts, à pois rouges, tout le monde peut comprendre ; c'est le bon sens qui parle. Il s'agit là d'un autre grand débat mais nous sommes complètement en phase sur ce sujet, Monsieur VARLET.

Monsieur DIZY, nous vous écoutons.

M. DIZY –

Lorsque vous citez le chiffre de 4,65 % du budget, je préférerais avancer le chiffre de 9 % par rapport aux frais de personnel, ce qui me semble plus logique.

Connaissant la grande mémoire de M. DECEUNINCK, je le suis dans l'abstention. Je suis fidèle à son intuition.

M. LE MAIRE –

C'est un chiffre que vous sortez d'un chapeau mais je ne sais lequel... haut de forme, boule mais c'est un chapeau et je continue à évoquer le chiffre de 4,65 % ; ce taux est absolument incontestable et démontrable.

Vous avez naturellement la liberté de vous aligner sur la position adoptée par M. DECEUNINCK et je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie
 Abstentions.... MM. DECEUNINCK et DIZY.

Je vous en remercie.

Merci encore, Madame VANDEWIELE, et bravo pour le travail que vous avez mené avec vos équipes parce que c'était aussi un changement de culture et je vous en félicite.

1.02 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Frais de scolarité -Année 2006/2007
--

Le protocole d'accord intercommunal relatif à la participation financière des communes aux frais de scolarisation des enfants scolarisés dans une autre commune fixe annuellement le montant de cette contribution forfaitaire.

Le forfait pour l'année scolaire 2005/2006 était de 184,00 € par élève.

Les villes concernées par cet accord sont : RONCQ - BONDUES - BOUSBECQUE - COMINES - CROIX - HALLUIN - HEM - LEERS - LINSELLES - LYS LEZ LANNOY - MARCQ EN BAROEUL - MOUVAUX - NEUVILLE EN FERRAIN - ROUBAIX - TOUFFLERS - TOURCOING - WASQUEHAL - WATTRELOS.

M. Le Maire propose la reconduction de ce forfait intercommunal pour l'année scolaire 2006/2007 et soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 22 mai 2007

M. LE MAIRE -

Comme je l'ai indiqué en début de séance, Jean-Louis BEAUVENTRE participe aux « immeubles en fête » et c'est donc M. DESMET qui prend le relais.

M. DESMET –

Je vais essayer de remplacer M. BEAUVENTRE au mieux.

Cette délibération a pour objet de reconduire le protocole d'accord intercommunal sur la participation financière des communes aux frais de scolarisation des enfants scolarisés dans une autre commune.

Ce forfait pour l'année scolaire 2006/2007 sera identique à celui de l'année scolaire 2005/2006 : 184 € par élève.

Les villes concernées sont reprises dans le corps de la délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - Projet d'aire d'accueil intercommunale - Proposition complémentaire

M. le Maire rappelle que la loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage confirme l'obligation pour chaque commune de plus de 5 000 habitants, de réaliser une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage sur son territoire.

Dès le 26 Juin 2001, l'assemblée délibérante a adopté à l'unanimité l'inscription d'une réserve de superstructure pour l'implantation d'une aire d'accueil en intercommunalité avec la ville d'Halluin, jouxtant Trisélec, le long du RD 91.

Deux comités de pilotage (en janvier et décembre 2003), initiés par les services communautaires de la mission gens du voyage, compétents dans la réalisation des aires d'accueil, ont permis l'émergence de deux hypothèses d'implantation sur ce site initialement pressenti.

*Le 13 Juillet 2004, la commune a été amenée à délibérer sur **une proposition d'implantation complémentaire sur la zone « du Petit Menin »**, jouxtant la commune de Neuville-en-Ferrain au regard de la position alors officielle des services de l'Etat (au travers d'articles de presse début 2004 et d'un document de travail communautaire relatif au P.L.U du 21 Juin 2004), sur le caractère pollué et inondable du premier terrain réservé par la ville en intercommunalité avec Halluin.*

Le 2 novembre 2005, la commission départementale consultative des gens du voyage a finalement notifié officiellement à la ville, comme nous le pressentions, la non faisabilité d'une aire d'accueil sur ce premier périmètre réservé, pour les raisons précitées.

Dès lors, les négociations menées par la ville avec Lille Métropole Communauté Urbaine se sont concentrées sur la perspective alternative d'implantation de l'aire d'accueil sur la zone « du Petit Menin », en intercommunalité avec la ville de Neuville en Ferrain. Les communes de Tourcoing et d'Halluin, exemptes elles aussi de terrain dédié à l'accueil des gens du voyage sur leur propre territoire, ont dans l'intervalle souhaité participer à ce projet.

Dans un souci de cohérence en terme de territorialité et de respect de la capacité d'accueil du terrain concerné, il a été décidé entre les quatre communes de se rassembler territorialement : Tourcoing/Neuville-en-Ferrain, Roncq/Halluin ; le binôme Tourcoing/Neuville en Ferrain se positionnant prioritairement sur la zone du petit Menin.

C'est pourquoi nous vous proposons complémentirement aujourd'hui une implantation d'aire d'accueil intercommunale avec la ville d'Halluin dédiée aux gens du voyage sur le périmètre des parcelles suivantes, propriétés communautaires situées sur le territoire Roncquois entre le centre de valorisation énergétique, la RD 191, la RD 617 et la Becque de Neuville : AC 24- AC 32- AC 140 et AC 141.

Cette orientation offre plusieurs atouts indéniables pour un aboutissement rapide du projet :

- *un lieu facilement accessible pour les gens du voyage par deux axes principaux que sont la RD 191 et la RD 617,*
- *un périmètre de campagne arboré et agréable,*
- *une surface totale qui permet l'aménagement des 48 places de stationnements et des équipements sanitaires et de détente connexes, répondant aux critères requis de la Loi Besson,*
- *une proposition agréée par les agriculteurs du secteur,*
- *des propriétés sus mentionnées qui appartiennent d'ores et déjà à Lille Métropole Communauté Urbaine,*
- *une absence de riverains directs,*
- *un accès possible dans le cadre de la requalification prochaine du rond point de l'Europe,*
- *une végétalisation possible et requise sur les parcelles avoisinantes : AC 22, 23, 26, 27, 34, 138, 139.*

La ville d'Halluin délibérera dans les mêmes termes lors de son prochain conseil municipal du 31 mai 2007, ceci afin de permettre une gestion intercommunale de cette aire d'accueil.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante :

- *de requérir de Lille Métropole Communauté Urbaine, une réserve de superstructure sur une partie du périmètre précité, qui sera à définir après études circonstanciées,*
- *de solliciter une modification du PLU afin de permettre l'implantation de cette réserve.*

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 22 mai 2007

M. LE MAIRE –

De façon ironique, je dirais qu'il s'agit d'un dossier à roulettes comme nous les aimons, malheureusement, à Roncq.

Au départ, mes prédécesseurs, Jean-Albert BRICOUT, et Benoît GHESQUIERE à sa suite, avaient noué un accord avec Alexandre FAIDHERBE, ancien Maire d'Halluin, sur la localisation d'un terrain à gérer en intercommunalité. De nombreux problèmes se sont accumulés pour aboutir finalement à une non-faisabilité de cette opération. Nous avons ensuite tenté de trouver asile ailleurs, et, comme les nomades, nous en sommes constamment chassés. Chaque fois que nous trouvons un lieu d'implantation, on nous repousse pour telle ou telle raison.

Finalement, nous allons requestionner la Communauté urbaine (nous n'en sommes toujours qu'à ce stade) et les services de M. Yves SMETS sur la faisabilité d'un positionnement sur le périmètre communautaire de ce que l'on appelle la ferme Pagie, historiquement. Ce terrain appartient donc à la Communauté urbaine de Lille, n'est pas inondable, ne suscite pas d'opposition des agriculteurs situés aux alentours, pour lequel je demanderai à la Communauté urbaine la plus grande vigilance en termes de végétalisation ; je sais qu'elle sait faire sur d'autres secteurs. Il faudra vraiment que l'on ait quelque chose de charmant, on est là quand même à la porte d'entrée de la ville, à la sortie ou l'entrée d'Halluin, donc à la charnière de nos deux communes. Je rappelle que nous devons satisfaire à l'obligation de proposer 48 places aux gens du voyage, non sédentarisés.

Nous avons essayé de représenter, comme nous le pouvions, cette végétalisation sur la projection pour vous montrer qu'elle nous permettra d'accueillir les gens dignement. L'objectif étant non seulement que cette localisation se fasse le mieux possible en termes d'intégration territoriale, mais encore que nous répondions dignement à des besoins humains exprimés.

Voilà donc la proposition que nous vous faisons. Si vous l'acceptez, je la porterai à la Communauté urbaine avec Jean-Luc DEROO. Je pense que nous devrions être reçus positivement ; le tout étant de savoir comment la Communauté urbaine mettra en œuvre les moyens pour répondre à la concrétisation de cet espace d'accueil des gens du voyage (48 places).

Je rappelle que nous portons, avec la ville d'Halluin, nos efforts communément ; la charge sera répartie pour moitié entre chaque commune (24 places chacune) pour

l'accompagnement social, l'accompagnement scolaire, chaque fois que des gens du voyage seront sur notre territoire. Nous sommes toujours dans le même dispositif qu'il y a 10 ans, lorsque nous présentions notre délibération, déjà avec Halluin.

Par ailleurs, la localisation au « Petit Menin » selon les dernières informations semblerait toujours être la proposition de Neuville et Tourcoing malgré la proximité du futur grand centre commercial. Pour votre information, l'appellation Petit Menin a été transformée en Promenade de Flandre ou Balade de Flandre.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Monsieur le Maire, vous vous doutez bien que c'est une très grande satisfaction de sortir enfin de cette affaire d'autant que la réponse apportée me plaît par son caractère intercommunal. Il y a quelques mois encore, nous étions en bagarre, ce qui me rappelait l'Yser... juste entre les deux communes, avec des gens au nord et des gens au sud... pourquoï pas des chevaux de frise !

Par ce projet, nous sommes réunis sur une plate-forme unique, ce que je trouve très bien. Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

Une question : quid du reste du terrain ?

En effet, le terrain dont il est fait mention est très vaste ; de mémoire au moins 5 ha. Une telle surface n'est pas nécessaire pour 48 places. Que va devenir la « banane » où est inscrite la végétalisation ? Je pense qu'il faudra réfléchir et trouver des synergies.

Je redis notre satisfaction de déboucher enfin sur une solution qui agréé la ville de Roncq et la ville d'Halluin.

M. LE MAIRE –

Vous m'en voyez heureux.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Michel PETILLON pourra peut-être le confirmer ; je pense que la végétalisation relève de la loi Besson

M. PETILLON –

La surface est effectivement extrêmement importante. Les taches vertes, que l'on voit, par rapport à la loi Besson sont beaucoup plus importantes. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire plus mais, dès lors qu'elles existent, elles nécessitent aussi de l'entretien.

M. DECEUNINCK –

De mémoire, les terrains de la ferme Pagie étaient prévus pour y réaliser du parking pour le centre de valorisation énergétique, à l'époque, et c'est la raison pour laquelle on avait été obligé de se reporter sur les terrains situés de l'autre côté de Trisélec.

Je voudrais encore souligner que, dans le cadre de la convention avec Halluin, à l'époque nous avons envisagé que la scolarisation des enfants des nomades accueillis se ferait sur Halluin. Cette éventualité est-elle maintenue ?

M. LE MAIRE –

Je ne peux vous répondre parce que nous ne sommes que sur la faisabilité du projet. S'il se concrétise, nous pourrons entrer dans le détail lorsque nous en discuterons avec le Maire d'Halluin.

M. DECEUNINCK –

A l'époque, nous étions plutôt dans le cadre d'un processus d'échange de bons procédés avec la ville d'Halluin :

- la ville de Roncq hébergeait territorialement ;
- la scolarisation s'effectuait sur Halluin.

M. LE MAIRE –

J'en ai effectivement le souvenir. Pour l'instant, la seule question est de savoir si l'accueil des gens du voyage se fera à cet endroit ou non.

Comme Michel PETILLON l'a souligné, ma grande inquiétude portait justement sur le devenir de cette zone importante, qui sera bordée de commerces. Elle l'est d'ailleurs déjà par le commerce Parret ; Valorparc va y prendre place également. Il s'agit effectivement d'un lieu stratégique.

J'ai interrogé plusieurs fois le Président MAUROY à ce sujet, en vain pour l'instant mais je ne désespère pas obtenir une réponse.

Nous faisons montre d'une bonne volonté à travailler en intercommunalité. J'espère qu'avant de partir, il montrera aussi une bonne volonté à nous répondre.

Sans autre commentaire ou intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.02 - MODIFICATION DE RESEAUX - Travaux rue Henri-Barbusse - Convention de participation avec France Télécom
--

La ville de Roncq mène une action permanente depuis plusieurs années maintenant, visant à dissimuler les réseaux aériens le plus souvent inesthétiques, en accompagnement des travaux de reconstruction engagés par les gestionnaires de voirie. Nous avons, en ce sens, décidé de procéder à de tels travaux dans la rue Henri-Barbusse.

S'agissant plus spécifiquement de la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet a été mené en partenariat avec l'opérateur France Télécom, en vertu d'une convention cadre conclue par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R), l'Association des Maires de France (A.M.F) et France Télécom en 2005.

Cette convention définit les interventions et répartitions financières entre la ville et l'opérateur.

Il en résulte :

- *la réalisation par la commune d'une conduite de type allégé sur 423 mètres (intégré dans le marché conclu pour l'effacement des réseaux - (cf délibération du 13 février 2007) ;*
- *le transfert du réseau câblé dans les nouvelles installations de communication et dépose de réseau aérien, d'un coût total de 8 510,00 € H.T (10 178 € T.T.C), dont 35 %, soit 2 978,50 € H.T (3 522,86 € T.T.C), à charge de la ville de Roncq.*

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à payer à France Télécom la participation due à ce titre, soit 2 978,50 € (sur la base du H.T).

Conformément à la réglementation, cette dépense sera considérée comme une subvention d'équipement à France Télécom et imputée au chapitre 204 - article 2042 - sous fonction 816, autorisation de programme AP 06-03.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 22 mai 2007

M. LE MAIRE –

Nous écoutons maintenant Monsieur FLAHOU.

M. FLAHOU –

Merci, Monsieur le Maire.

Des travaux communautaires devraient démarrer la rénovation de la rue Henri-Barbusse en octobre prochain. Je me permets de rappeler qu'ils auraient dû être réalisés plus tôt. Compte

tenu d'un appel d'offres infructueux, le décalage a été d'une année et la rue Henri-Barbusse devrait donc commencer sa rénovation à l'automne.

Nous vous proposons ce soir, comme nous l'avons fait pour d'autres rues, en particulier la rue du Billemont et la rue Destombes, cette convention de participation avec France Télécom pour l'enfouissement de ses réseaux.

Vous avez pu constater une différence : une convention cadre a été conclue par la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies et l'Association des maires de France pour figer le taux de participation de la ville de Roncq à 35 % du montant des travaux : sur un coût total de 8.510 €, la ville participera à hauteur de 2.978,50 €.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU.

Cette rénovation est fort attendue, vous le savez fort bien.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.03 - COMPLEXE SPORTIF JOËL-BATS - Requalification de l'aire de football Michel-Soën - Lot n° 1 attribué à l'entreprise ISS - Avenant n° 2.

Par marché de travaux en date du 5 octobre 2006, modifié par avenant n° 1, l'entreprise ISS Espaces Verts de Wasquehal a été chargée d'une refonte complète de notre terrain de football Michel-Soën, portant mise en œuvre d'un terrain synthétique en remplacement du terrain en schiste rouge ainsi que de la rénovation du terrain BMX et de la construction d'un local attenant, ces deux opérations complémentaires étant reprises en phases A et B, le tout pour un montant cumulé de 1 047 410,57 € HT (1 252 702,90 TTC) en prix de base au contrat.

En complément de ce marché, nous avons également conclu un marché de travaux avec l'entreprise SATELEC, ayant son siège social à Viry-Chatillon, pour la construction de nouveaux éclairages, pour un montant de 166 382,91 € HT (198 993,96 TTC).

Par ordre de service n° 1 délivré à la même date que la notification du marché (5 octobre 2006), l'entreprise ISS a été missionnée pour exécuter le chantier dans le délai contractuel de 12 semaines, portant la date d'achèvement des travaux (phase A - terrain synthétique) au 28 décembre 2006. Eu égard aux conditions météorologiques en cours de chantier (grosses intempéries de pluie et neige), cette date d'achèvement a été reportée au 19 janvier 2007 par ordre de service n° 3.

Si l'ensemble des travaux de construction du terrain d'assiette du revêtement synthétique et de ses abords se sont déroulés normalement, en revanche, l'entreprise ISS a été confrontée à une difficulté sérieuse avec son sous-traitant en charge de fournir et d'installer ce revêtement synthétique. En effet, ce dernier, repris sous l'appellation XL Distribution n'a pas été en capacité

d'honorer ses engagements dans le délai contractuel prolongé et ce, pour des motifs résultant principalement de partenariats de fabrication internationaux complexes et peu lisibles.

En conséquence, nous avons convenu avec la Société ISS d'avoir recours à une solution technique transitoire visant à mettre en œuvre un revêtement synthétique de base dans l'attente du revêtement XL TURF, objet de l'engagement contractuel d'ISS. Ce revêtement temporaire (chargé en sable) a été rendu opérationnel dans les premiers jours du mois de février dernier, ce qui n'a pas trop troublé les utilisateurs de ce terrain.

Depuis lors, nous sommes restés en contact permanent avec ISS pour trouver une issue technique conforme au contrat et compatible avec le calendrier sportif.

Il se trouve qu'un accord contractuel par voie d'avenant n° 2 peut être trouvé avec cette entreprise, prévoyant le démontage du revêtement transitoire et l'installation du revêtement XL TURF (ou un produit au moins équivalent et intrinsèquement conforme au C.C.T.P) tel que prévu initialement au contrat (sans charge ni sable ni élastomère) au cours de la période du 18 juin au 20 juillet 2007 au plus tard.

La contrepartie de cet engagement et des dispositions prises depuis le mois de février dernier pour rendre praticable ce terrain de football, est de donner un caractère suspensif aux pénalités de retard qui courent contractuellement depuis le 19 janvier 2007 et dont le montant est estimé aux environs de 150 000 € (150 jours x 1 000 €/jour). Bien évidemment, si l'entreprise ISS ne respectait pas la date du 20 juillet pour faire face à ses obligations, alors le caractère suspensif des pénalités serait levé et elle aurait à verser à la Ville de Roncq les 150 000 € de pénalités qui deviendraient « fermes », majorées de pénalités des jours de retard postérieurement au 20 juillet 2007.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dossier, qui n'est pas propre à Roncq mais commun à d'autres collectivités ou clubs, nous vous demandons d'accepter le principe de remise conditionnelle des pénalités de retard, en autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 2 modifiant le lot 1 relatif à la requalification de l'aire de football Michel-Soën.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 22 mai 2007

M. LE MAIRE –

Monsieur MATHON, nous vous écoutons pour cette dernière délibération. Pouvez-vous faire également un point sur le problème du terrain synthétique, qui nous a beaucoup perturbés pendant quelque temps.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du complexe sportif Joël-Bats pour lequel deux phases de travaux étaient prévues :

- l'une sur le terrain synthétique ;
- l'autre sur le terrain de bi-cross.

Deux lots avaient été arrêtés : terrain et électricité (éclairage).

Il s'agit du deuxième avenant sur ce marché conclu avec l'entreprise ISS : à la date du 19 janvier dernier, compte tenu des intempéries, le revêtement synthétique n'était toujours pas posé puisque non fabriqué. Nous avons rencontré l'entreprise qui s'est engagée à poser un revêtement provisoire à ses frais (125.000 €).

Nous n'étions pas les seuls à rencontrer ces ennuis puisque Comines et le LOSC également étaient confrontés au même problème pour avoir tous fait le choix de ce même produit : XL Turf. Cette situation s'est débloquée en partie par la pose d'un revêtement synthétique provisoire, à la satisfaction du club. Les travaux de pose ont été terminés le 5 février et le club a pu utiliser le terrain durant la saison sportive.

Je voudrais ajouter que ce terrain ne présente pas de signes de faiblesse, contrairement à ce j'ai pu lire dans la presse. Il s'agit d'un terrain de première génération, à charge sablée et nous n'avons aucun problème actuellement.

Désormais, le sous-traitant de l'entreprise ISS est en capacité de produire le revêtement. Il n'est plus fabriqué au Canada, c'est un produit purement européen. Ce revêtement est posé à Comines. Je m'y suis rendu vendredi avec ISS et on peut être satisfait de ce produit ; c'est une équipe allemande qui procède à sa pose. Il n'y a aucun problème actuellement.

Compte tenu du fait que des activités continuent à se dérouler au sein de l'ESR Foot et des prochaines Olympiades sportives, on attend que tout cela soit terminé ainsi que les fêtes d'école puisqu'elles utilisent l'équipement. Pour ne pas encombrer le site, nous avons demandé à l'entreprise ISS d'intervenir de la façon suivante :

- le 18 juin, le revêtement provisoire sera démonté ;
- pour le 20 juillet (date butoir), le nouveau revêtement doit être posé et les travaux terminés.

Pourquoi cet avenant ?

Comme le terrain n'était pas terminé à la date du 19 janvier, en principe des pénalités pouvaient être appliquées. Pour débloquer la situation, nous vous demandons d'y surseoir :

- si les travaux sont achevés à la date du 20 juillet, aucune pénalité ne sera appliquée ;
- dans le cas contraire, elles s'élèveront à 150.000 €.

Je voudrais remercier les services, tout particulièrement leurs responsables, pour leur aide dans les négociations que nous avons menées avec l'entreprise ISS ; elles n'ont pas été faciles.

Pour votre information, Comines n'a pas eu de terrain provisoire alors que nous avons réussi à obtenir la pose d'un terrain provisoire dans l'attente des travaux définitifs.

Nous vous demandons d'accepter cet avenant n° 2 que Monsieur le Maire pourra ainsi signer, ce qui permettra de poursuivre le bon déroulement de ce chantier.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Bravo à Michel MATHON pour avoir suivi ce dossier de très près et régulièrement. Comme il l'a souligné, ce n'était pas gagné d'avance. Nous avons néanmoins réussi à occuper cette période transitoire de la meilleure façon, en obtenant la pose d'un revêtement transitoire qui aura beaucoup servi.

Nous l'avons obtenu parce que nous avons été opiniâtres et que nous avons, avant tout, défendu les intérêts de la ville et ceux du club. C'est très important d'aller jusqu'au bout.

Bravo aussi pour la piste de BMX.

Lors de mes déplacements dans la journée, M. JANSSENS (dont le fils est un des petits champions) m'a dit que nous avons la meilleure piste. Comme nous avons la meilleure Bourloire du département.

Nous sommes entre nous ; nous disons donc que nous avons la meilleure piste BMX du Nord, vous rendez-vous compte !

J'invite André VARLET, Etienne DECEUNINCK à me suivre la prochaine fois. Nous mettrons nos casques et nos jambières et nous ferons du BMX ensemble... j'invite naturellement tous les autres membres du Conseil à nous suivre, pendant que M. PETILLON sera au foot.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

C'est une soirée formidable ; un climat pacifique règne sur cette assemblée, j'en suis très heureux. Je vous en remercie. Bonne soirée à tous et bon courage à celles et ceux qui poursuivent les opérations « Immeubles en fête ».

-oOo-

Levée de séance à 20 h 15.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire

Vincent LEDOUX